

SAINTE AGATHE DES MONTS

Ville de services située au cœur des Laurentides, entre Mont-Tremblant et Saint-Sauveur, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts est à la recherche d'un(e) inspecteur(trice) en bâtiments. La Ville offre un environnement de travail dynamique, proche des citoyens et compte sur des employés engagés à contribuer au développement de leur communauté.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Personne salariée qui s'occupe de différentes tâches reliées à l'émission de permis en conformité avec les normes et outils d'urbanisme. Elle est le fonctionnaire désigné au sens des lois et réglementations du domaine municipal et à ce titre, participe aux travaux d'inspection, de surveillance et enquête relatifs aux bâtiments résidentiels ou commerciaux. Elle est chargée de faire appliquer les dispositions de la réglementation et des lois du domaine municipal, et émet des avis d'infraction s'il y a lieu. Elle fait le suivi des requêtes de la clientèle. Elle accomplit du travail général de bureau, organise, classifie et archive des documents, des dossiers et des fichiers. Elle effectue toute autre tâche connexe à son travail.



STATUT D'ENGAGEMENT

Poste régulier à temps plein

LIEU DE TRAVAIL

31 rue Principale Est

HORAIRE DE TRAVAIL

Du lundi au vendredi – poste à 35h/semaine

CLASSE SALARIALE

G (31,89 \$ à 36,25 \$/heure)

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

PERMIS

- Accueille les demandeurs de permis et certificats divers, ouvre un dossier, collige les informations et documents fournis, s'assure que toutes les informations et document requis sont inclus. Informe les demandeurs des documents et renseignements additionnels à fournir le cas échéant
- Analyse les projets et plans soumis par les entrepreneurs et les contribuables en regard de l'obtention de permis et de certification
- Émet les permis
- Applique les normes de lotissement et les outils d'urbanisme tel que zonage, plan d'implantation architecturale, plan d'aménagement d'ensemble, usages conditionnels et autres
- S'assure de la conformité des projets soumis au plan d'urbanisme

INSPECTION

- Agit comme inspecteur des bâtiments et fonctionnaire désigné au sens des lois et réglementations du domaine municipal
- Effectue des travaux d'inspection, de surveillance et d'enquête relatifs aux travaux de construction ou de rénovation résidentielle, industrielle ou commerciale, à toutes leurs phases critiques, selon les règlements en vigueur
- Effectue les inspections de routine sur le territoire relativement aux établissements industriels, commerciaux, publics, résidentiels, des terrains vacants, des lieux de travail et surveille l'état général des propriétés
- Relève et transmet tout problème ou anomalie du réseau public, des parcs, des bâtiments ou tout autre équipement étant de propriété municipale.
- Inspecte les bâtisses et les locaux commerciaux, en vérifie les changements et les soumet à l'évaluateur dans le cadre, entre autres, de la tenue à jour du rôle locatif

RÈGLEMENTATION

- Applique et fait observer les dispositions de la réglementation et des lois du domaine municipal
- Formule des recommandations, émet son opinion, soumet des amendements aux règlements
- Renseigne les intéressés concernant les règlements et lois du domaine municipal qu'il est chargé de faire respecter

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS (SUITE)

INFRACTION

- Vérifie les plaintes reçues, avise le propriétaire ou l'entrepreneur qui enfreint les dispositions réglementaires ou légales, émet des avis d'infraction, le cas échéant et en fait le suivi
- Peut ordonner l'arrêt de travaux s'il constate une infraction
- Témoigne à la cour, pour la ville, dans les causes portées devant les tribunaux

DIVERS

- Recueille des requêtes de la clientèle, en identifie la nature, collige les renseignements concernant les faits en cause, en détermine le bien-fondé, ouvre un dossier, transmet la requête aux personnes concernées et en fait le suivi
- Détermine et émet les numéros civiques et réalise les inspections nécessaires
- Participe à la gestion des différents programmes municipaux et gouvernementaux concernant l'aide à la construction et à la rénovation
- Effectue la mise à jour des outils d'urbanisme tels que plans, cadastre, règlement de zonage
- Collige les informations pour la mise à jour de la matrice graphique et les transmet aux autorités compétentes
- Vérifie la conformité des certificats de localisation suite à une nouvelle construction, implantation ou installation

Les tâches mentionnées reflètent les responsabilités caractéristiques de l'emploi au poste identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes. La présente description d'emploi n'est pas limitative en ce sens qu'elle ne peut empêcher la direction d'attribuer toute autre tâche ou travail relié à la fonction auquel la personne salariée est affectée.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées par ce défi sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 septembre 2022, à 16 heures par courriel au : emploi@vsadm.ca

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt. Nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

Pour visualiser nos offres d'emploi et pour vous inscrire à notre portail carrières, consultez le vsadm.ca

Veillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.



QUALIFICATIONS

- D.E.C. option aménagement du territoire ou en génie civil ou en architecture, en environnement ou autre discipline pertinente
- 3 années d'expérience pertinente
- Bonne connaissance des règlements, lois et ordonnances concernant l'urbanisme
- Bonne connaissance du Code de construction du Québec (CNB95 modifié et Q2R8)
- Posséder une carte d'accès aux chantiers de construction (carte ASP)
- Permis de conduire classe 5 valide
- Français parlé et écrit fonctionnel



HABILETÉS

- Beaucoup d'entregent
- Posséder des aptitudes développées pour le service à la clientèle
- Bon sens de l'organisation
- Bon jugement
- Sens élevé des responsabilités
- Confidentialité et discrétion
- Capacité à travailler en équipe
- Anglais parlé fonctionnel



ATOUS

- Connaissance en foresterie
- Connaissance en captage des eaux